

2 Débats

A nos angles manqués

OPINION

ANTOINE MENUSIER
JOURNALISTE À WATSON

C'est un fait, nous ne sommes pas en Suisse romande à la hauteur des enjeux idéologiques

Tout est enjeux, tout est rapports de force. Les faits ne parlent pas d'eux-mêmes. Le discours de l'acteur n'est pas celui de l'observateur. Voici ce qu'enseignait la sociologie politique à la fin des années 1980 à l'Université de Lausanne. Avec ces bases-là, on était équipé pour le métier de journaliste. Depuis, ces précieux jalons s'estompent au profit de causes à défendre.

Que l'engagement militant soit une constante de la presse d'opinion, on ne le découvre pas. Mais on n'attendait pas cela dans la presse libérale, celle des journaux du matin, ni vraiment de droite, ni vraiment de gauche. «Wokisme?» Pour aller très vite: oui. Résultat: un journalisme d'adhésion, au détriment, souvent, du questionnement.

Prenons la dernière flottille pour Gaza. En Suisse romande, elle reçut un traitement pour ainsi dire unanimiste. Il fallut attendre le 17 octobre et une dépêche de l'Agence France-Presse – rarement soupçonnée de complaisance envers Israël – à propos d'un porte-parole écarté de cette organisation en raison de ses nombreuses publications antisémites et homophobes sur les réseaux sociaux, pour qu'on lise que la flottille avait eu d'abord «un effet symbolique et médiatique», ce dont chacun s'était aperçu, indépendamment de la sincérité de la démarche envers les Gazaouis en souffrance.

Quand la cause est bonne, un seul récit tend à s'imposer. Le journalisme alors s'efface et avec lui la recherche de la vérité. Problématiser? Mais pourquoi, puisque tout est clair?

Lorsque, début octobre, un jeune homme noir s'est filmé en train de repeindre en blanc l'un des bancs arc-en-ciel LGBT + de la Municipalité de Lausanne en citant le Lévitique 18:22: «Tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme, c'est une abomination», on reprit, tels quels, les termes fournis par les militants queers, qui dénonçaient dans cet acte de vandalisme «le fait d'une minorité radicalisée d'extrême droite».

C'était pratique. Cela évitait d'interroger les rats de la convergence des luttes, manifestes dans le cas présent en ce qu'un homme «racisé», formule indistincte désignant les individus qui ne relèvent pas de la culpabilité

blanche, s'était assis sur son double statut de minoritaire et de dominé. Et puis, on évitait aussi de souligner la nature religieuse de cette extrême droite. Dénoncer l'intégrisme chrétien, c'eût été exposer l'intégrisme islamique, pas moins homophobe, qu'on retrouve dans certains combats décoloniaux menés par la gauche radicale. Enfin, la religion est une alliée utile contre le discours des universalistes laïques, dénoncés pour leur attachement à la raison et à la science, perçues comme liberticides puisque doit prévaloir l'autodétermination des individus.

On pourrait multiplier les exemples de ces angles morts, pareils à des actes manqués. C'est un fait, nous ne sommes pas en Suisse romande à la hauteur des enjeux idéologiques. Nous ne couvrons pas la bataille culturelle. Elle n'est pourtant pas moins intense qu'ailleurs. La gauche radicale accapte la parole politique étudiante. L'université devrait être un terrain d'enquête journalistique. Mais il n'y a rien. Ou si peu.

On a retrouvé un *Temps présent* de 1972 consacré au maoïsme, mais c'était en Chine. Plus près de nous, un seul article de 2024, dans *Le Temps*, intitulé: «Universités romandes, fabriques de militants de gauche». Si l'extrême droite investissait les campus, ne doutons pas que la couverture serait exhaustive, à raison. Alors, pourquoi n'est-ce pas le cas avec «l'extrême gauche et ses réseaux»? La peur d'être taxé d'«extrême droite» ou d'«islamophobie»?

On se souvient des pressions exercées par des activistes transgenres sur la production de *Temps présent* lors de la diffusion en 2023 d'un reportage sur les détransitions à la suite d'un changement de sexe. Les précautions oratoires n'avaient pas suffi à éteindre la «colère», un terme qu'on voit désormais partout et qui rendrait légitime à elle seule son expression. Ne stigmatisons pas les gens «en colère», si persuadés d'avoir raison.

Dans un article sur les fractures dans les rédactions de gauche paru en 2020 dans l'hebdomadaire français *Marianne* sous la plume de votre serviteur, l'historien des médias Alexis Lévrier, auteur du livre *Le Contact et la distance. Le journalisme politique au risque de la connivence*, constatait: «Les jeunes journalistes [...] se reconnaissent de moins en moins dans l'universalisme».

Il ajoutait: «Les profils changent, des revendications identitaires apparaissent. Le risque existe chez certains d'une confusion entre journalisme et militantisme, d'un effacement de la vérité au profit de la cause, classe, genre ou origine. C'est triste, car l'idéal est de tendre vers l'objectivité, de dépasser ce qui nous caractérise.» Penser contre soi n'est pas facile, mais c'est une nécessité dans ce métier. ■

BISPUTONS NOUS.CH

Racoleuse, orientée, trop peu diverse ou fiable? La presse est au centre de la Dispute organisée le samedi 1er novembre au Palais de Rumine à Lausanne, dont «Le Temps» est partenaire. Retrouvez toute cette semaine une série de regards sur la presse sous accusation, avant une journée de débats qui culminera lors d'un grand procès fictif avec procureur, avocats, témoins et jurés. Renseignements sur Disputons-nous.ch.

Oser, pour bâtir une prospérité souveraine

MA PARTITION FÉDÉRALE

ESTELLE REVAZ
CONSEILLÈRE NATIONALE (PS/GE)

L'esprit d'entreprise et d'innovation a forgé la prospérité helvétique. Au cœur de l'Europe, notre pays disposait d'un potentiel commercial immense, mais devait franchir ses montagnes. Nos ancêtres ont relevé le défi en misant sur des tunnels révolutionnaires et un réseau ferroviaire d'avant-garde. C'est en alliant audace et ingéniosité que la Suisse s'est bâtie. Aujourd'hui, notre pays reste riche et stable, mais le monde évolue à une vitesse vertigineuse. De nouveaux acteurs comme la Chine, l'Inde ou les Emirats arabes unis redéfinissent les équilibres économiques mondiaux, faisant reculer notre potentiel commercial mais aussi notre influence sur les standards de demain.

Wépendance technologique révélée par la crise avec les Etats-Unis illustre nos faiblesses structurelles. Nous sommes souvent à l'origine de découvertes majeures (comme l'ancêtre de Google Maps à Lucerne) mais, faute d'investissements, nous les cédonons à bas prix avant qu'elles ne deviennent des succès économiques.

Pourquoi nos start-up n'arrivent-elles pas à grandir chez nous? Les causes sont multiples: bureaucratie laborieuse, manque de capitaux de croissance, culture du risque frileuse.

Côté bureaucratie, les jeunes pousses passent presque plus de temps à remplir des formulaires qu'à innover. Le guichet unique promis depuis vingt ans reste inachevé. Le fédéralisme ralentit le processus, mais nous devons faire mieux. J'ai interpellé le Conseil fédéral pour qu'il crée enfin un pack «clés en main» pour les start-up via sa plateforme EasyGov.

Côté financement, la Suisse est à la traîne. Les pays à la pointe investissent massivement via des fonds publics, tandis que leurs caisses de pension jouent un rôle clé: 5% des avoirs aux Etats-Unis sont dédiés à l'innovation, contre 0,001% en Suisse. Ces deux leviers ont déjà été débattus au parlement, sans aboutir pour l'instant.

Je viens de proposer des alternatives. D'abord du côté des commandes publiques (8 milliards par an). Pourquoi ne pas miser davantage sur nos start-up? Une commande publique agit comme un label de confiance qui attire les investisseurs privés. La France et le Royaume-Uni l'ont compris depuis longtemps avec des quotas ou appels d'offres réservés aux entreprises innovantes.

Ensuite du côté des institutions soutenues par la Confédération. Pourquoi ne pas faire figurer le passage décisif «start-up/scale-up» parmi les objectifs des EPF et d'Innosuisse? Leur mandat devrait inclure le soutien à la croissance et au maintien en Suisse des start-up prometteuses, par exemple via une plate-forme reliant investisseurs et jeunes pousses, et/ou un fonds tournant qui pourrait s'auto-alimenter au fil des succès.

Enfin, la Suisse gagnerait à s'inspirer du modèle estonien en créant une e-Residency. En Estonie, tout entrepreneur étranger peut fonder une société en quinze minutes, entièrement en ligne. Ce statut d'e-résident ne confère ni visa, ni nationalité: il offre simplement un accès au cadre juridique et administratif du pays. Ce dispositif attire des milliers d'entreprises, génère des emplois qualifiés et crée des recettes fiscales supplémentaires.

Une e-Residency helvétique stimulerait notre économie, renforcerait notre souveraineté technologique, et nous permettrait d'influencer la définition des standards de demain. Elle simplifierait la bureaucratie, réduirait les coûts de création d'entreprise et profiterait donc aussi aux PME suisses. Un tel dispositif permettrait à la Suisse d'atteindre la masse critique nécessaire pour attirer durablement les investisseurs internationaux. Cet afflux de capitaux stimulerait un écosystème plus audacieux et ambitieux.

Cependant, certaines inconnues subsistent. J'ai donc demandé au Conseil fédéral d'étudier la faisabilité d'une e-Residency suisse, d'en mesurer les bénéfices, les risques, tout en définissant les garde-fous (notamment sociaux et fiscaux) indispensables à sa mise en œuvre. Car bien conçue, une telle initiative, fidèle à nos valeurs de transparence, d'éthique et de durabilité, pourrait faire de notre pays un hub mondial de l'innovation responsable et consolider notre souveraineté technologique.

La Suisse ne peut pas se contenter de gérer son héritage, elle doit le renouveler. Pour laisser aux générations suivantes une Suisse aussi prospère et influente que celle que nous avons connue, il faut une vision politique, du courage et de la créativité. L'innovation n'est pas un luxe: c'est notre seule chance de rester souverains et rayonnants. ■

La boîte d'archives, vrai monument funéraire

OPINION

GILBERT COUTAZ
DIRECTEUR HONORAIRE DES ARCHIVES
CANTONALES VAUDOISES

Entre immortalité publique et immortalité monétisée, deux mondes s'affrontent

Le numérique et les données se combinent avec la mort depuis l'avènement du web dans les années 1990. L'écosystème numérique s'alimente de ces espaces de présence; il encourage la visibilité et les échanges.

Les enjeux dépassent la seule conservation technique. Ils interrogent sur les pratiques mémorielles numériques, promettant une forme d'au-delà réactivable en ligne. Ainsi, le site Cemetery.org, créé en 1995, est le premier exemple de cimetière numérique du souvenir. Les proches sont invités à regarder des écrits, des photographies, des audiovisuels et des hommages. Les nouvelles technologies numériques proposent un vaste choix dans leur catalogue: deadbots, agents conversationnels, zombies numériques et reconstitutions en

réalité virtuelle, imitant la voix et la personnalité des disparus. Elles sélectionnent et horodatent des moments de la vie numérique du défunt pour des usages mémoriels et patrimoniaux. Elles transforment la mémoire en marchandise et en consommable et traitent les archives en actifs promotionnels plutôt qu'en ressources dignes du trépassé.

Que ce soit pour les archives publiques et pour les prestations dédiées du monde informatique, il faut qu'il y ait rencontre entre archives et chercheurs, entre produits en ligne et regards extérieurs pour qu'on puisse parler de valorisation et de commémoration.

En acceptant d'accueillir des fonds d'archives privés, les archivistes ne peuvent pas garantir à court terme la rentabilité de leur décision. Ils font le pari sur le futur, en ignorant les opportunités qui se présenteront pour réveiller certains fonds engourdis. Loin de la simple caution de toute requête – ils ont appris à refuser –, ils tiennent un rôle multiple: intercéder pour sauver des gisements documentaires; intervenir en qualité de médiateur sur les conditions de communication et de mise en valeur; protéger l'unité des fonds et attester leur intérêt public.

Entre immortalité publique et immortalité monétisée, deux mondes s'affrontent: d'un côté, les archives, discrètes et rigoureuses, sont garantes de l'authenticité, de la stabilité et de la pérennité de la mémoire; de l'autre, l'environnement informatique, porteur de promesses techniques, vend l'illusion en pixels, construite sur l'émotion et la logique marchande. Une étude récente de la fondation TA-Swiss a confirmé d'ailleurs que de nombreuses start-up faisaient rapidement, faute d'usagers.

Ce face-à-face dénote un renversement complet de la définition du deuil, de ses rituels et du statut des données personnelles. Il y va des identités post mortem, bousculées par deux logiques contradictoires. ■

Le 9 octobre 2025, Robert Badinter est entré au Panthéon de Paris.

Loin des ors de la République française, les archives, comme les bibliothèques et les musées, sont des mémoires institutionnalisées. Elles offrent, elles aussi, une forme d'immortalité aux donateurs d'archives. A cet effet, elles se dotent d'une politique d'acquisition déclinant les critères d'éligibilité: intérêt historique ou patrimonial; territorialité et représentativité; originalité et complémentarité par rapport à ce qui est déjà conservé; état matériel et sanitaire. Selon leurs compétences, elles répondent du traitement des types et des supports de sources. L'ouverture tardive à de nouvelles attentes documentaires a produit de singulières défaillances. Ainsi, pour l'exemple, la répartition genrée des fonds présente un important déficit de figures féminines; les collectes d'archives relatives au commerce négrier et au colonialisme ont été longtemps atones.

Cet au-delà documentaire fait l'objet de négociations, de sélections, parfois de conflits. Il s'oppose à l'amnésie et obtient la reconnaissance de l'importance d'une personne, d'une famille, d'une entreprise, d'une société ou de toute autre forme de sociabilité. Il répare des oubliés en termes de justice mémorielle. Il révèle des enjeux éthiques, juridiques et des considérations générales sur le patrimoine.

Si elle aboutit, la démarche confère à leurs auteurs une place dans le patrimoine et une légitimité posthume. Ce qui était jusqu'alors considéré comme privé devient un bien collectif. D'une mémoire particulière, on passe à une mémoire partagée, à un témoin d'une époque et à un marqueur social.

Devenue publique, une mémoire privée a droit à des égards de discréetion et d'honnêteté intellectuelle. Elle exige de concilier les intérêts publics et privés, l'équilibre des attentes et les réserves de consultation.